

L'Institut d'Etudes Avancées de Nantes bénéficie du soutien de :

Nantes Métropole  
Région Pays de la Loire  
Université de Nantes  
Réseau français des IEA  
Veolia Eau  
Suez environnement  
Harmonie mutualité  
FNMI  
Ministère du Travail de l'Emploi et de la Santé  
Communauté Européenne

## Conférence

# L'internationalisation du droit

Dialogue entre Mireille  
Delmas-Marty et Alain Supiot

**Mardi 19 juin 2012**

À 18 heures

Amphithéâtre Simone Weil  
5 allée Jacques Berque, Nantes

Avec

**Mireille Delmas-Marty,**

Professeur honoraire au Collège de France  
(Chaire d'Études juridiques comparatives et  
internationalisation du droit)

et

**Alain Supiot,**

Directeur de l'IEA de Nantes, professeur à  
l'Université de Nantes et membre honoraire de  
l'Institut Universitaire de France (Chaire  
Dogmatique juridique et lien social).

## Mireille Delmas-Marty

Après des études de droit à Paris, Mireille Delmas-Marty a obtenu son Doctorat (1969), puis l'Agrégation de droit privé et sciences criminelles (1970). Sa carrière de professeur, après un bref assistantat à la Faculté de droit de Paris (1967-1970), l'a conduite à enseigner dans les universités de Lille II (1970-1977), Paris XI (1977-1990) et Paris I (1990-2002). Membre de l'Institut universitaire de France (1992-2002), elle a été élue au Collège de France où elle occupe, depuis 2002, la chaire « Études juridiques comparatives et internationalisation du droit ». En 2007, elle a été élue membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques. Cette carrière revêt aussi une portée internationale, puisque Mireille DELMAS-MARTY a été professeur invité dans la plupart des grandes universités européennes, ainsi que, notamment, aux États-Unis, en Amérique Latine, en Chine, au Japon et au Canada. Outre ses enseignements, Mme le Professeur DELMAS-MARTY s'est consacrée à la recherche, au sein de l'École des Hautes études en sciences sociales et de l'Association de recherches pénales européennes qu'elle a créée, puis de l'UMR de droit comparé (Université de Paris 1/CNRS) qu'elle a dirigée de 1997 à 2002. Elle dirige, depuis 1984, la Revue de science criminelle et de droit pénal comparé et participe au comité de rédaction de diverses revues juridiques tant nationales (Archives de Politique criminelle, Revue trimestrielle des droits de l'homme) qu'internationales (European Journal of Crime, Criminal Law and Criminal Justice et Journal of International Criminal Justice). Enfin, Mme le Professeur DELMAS-MARTY a assumé de nombreuses missions d'expert, notamment : auprès du Président de la République, par exemple pour la révision de la Constitution en 1992 ; auprès du Ministre de la Justice, pour la réforme du Code pénal en 1981 et pour la réforme de la procédure pénale en 1988 ; et auprès de l'Union européenne, dans le cadre du projet pénal dit Corpus Juris (1996-1999) et du comité de surveillance de l'Office de lutte anti-fraude (1999-2005). Mme le Professeur DELMAS-MARTY a publié une vingtaine d'ouvrages de référence, parmi lesquels on peut citer :

- 1986 – Le flou du droit (2ème éd. 2004)
- 1992 – Les grands systèmes de politique criminelle
- 1994 – Pour un droit commun
- 1996 – Vers un droit commun de l'humanité (2ème éd. 2005)
- 1998 – Trois défis pour un droit mondial
- 2004 – Les forces imaginantes du droit (I) Le relatif et l'universel
- 2006 – Les forces imaginantes du droit (II) Le Pluralisme ordonné
- 2007 – Les forces imaginantes du droit (III) La refondation des pouvoirs
- 2010 - Libertés et sûreté dans un monde dangereux
- 2011 - "Vers une communauté de valeurs ? (Les forces imaginantes du droit - Tome 4)", Seuil

Ses articles et collaborations à des ouvrages collectifs dépassent la centaine : touchant initialement au droit pénal et à la politique criminelle ils s'orientent également vers l'internationalisation du droit et sont traduits en plusieurs langues.

## Thème abordé lors de la conférence

Jusqu'à une période récente le Droit se présentait en Europe comme un pavage de Droits nationaux. Chacun d'eux constituait un système clos sur lui-même et possédait, avec le droit international privé, son propre outil (national) de communication avec tous les autres.

Ce tableau a beaucoup changé durant ces trente dernières années. Certes le tropisme national continue de dominer l'étude du Droit, mais il a perdu de sa force pour des raisons à la fois internes et externes à l'Europe. Internes avec l'emprise désormais considérable d'un droit élaboré hors des cadres nationaux, essentiellement par la Commission européenne, la Cour de justice de l'Union et, dans une faible mesure, la Cour européenne des droits de l'Homme. Externes avec la fin des empires européens, l'effacement des frontières du commerce et la montée corrélative en puissance de droits individuels détachés de leurs cadres nationaux et de nouveaux juges internationaux (Cour pénale internationale, Organe d'appel de règlement des différends de l'Organisation Mondiale du Commerce).

Cette internationalisation du Droit soulève de nombreuses questions, concernant notamment le statut des droits de l'Homme, l'inscription territoriale des lois, la souveraineté nationale ou la nature du droit européen.

Ce sont ces questions qui feront l'objet d'un dialogue entre Mireille Delmas-Marty et Alain Supiot, puis d'un débat ouvert avec les auditeurs de cet entretien.